

Centre
Communal
d'Action Sociale
Ville de
SEYSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seyses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUCI, Françoise BARRERE, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN.

Excusés sans procuration : Jérôme BOUTELOUP, Fabio VITULLI, Monique BONZOM, Claire CABANNE.

Procuration : Magali PATINET (procuration à Magali GRANDSIMON), Marie-Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUCI), Françoise MALEPLATE (procuration à Cynthia GONZALEZ), Joele DURRIEU (procuration à Françoise BARRERE).

Secrétaire de séance : Françoise BARRERE

N° 2025-02-02

**Compte
Administratif
2024**

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux CCAS, qui prévoit que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut [...] assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote* ».

Considérant que le compte administratif est le bilan financier annuel de l'ordonnateur, à savoir le Président du CCAS.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2024 dont les éléments généraux sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CCAS**FONCTIONNEMENT****INVESTISSEMENT**

Dépenses	90 295,56 €
Recettes	85 106,68 €

Dépenses	355,98 €
Recettes	80,77 €

Résultat de l'exercice	-5 188,88 €
------------------------	-------------

Résultat de l'exercice	- 275,21 €
------------------------	------------

Report N-1	26 598,39 €
------------	-------------

Report N-1	1 001,36 €
------------	------------

Résultat budgétaire avant restes à réaliser	726,15 €
---	----------

Restes à réaliser (recettes – dépenses)	/
---	---

Résultat budgétaire	21 409,51 €
Résultat budgétaire après restes à réaliser	726,15 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président sort de la salle avant qu'il soit procédé au vote.

Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

→ **D'approuver** le compte administratif 2024 du CCAS, les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément au document de présentation et à la maquette budgétaire joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jérôme BOUTELOUP

